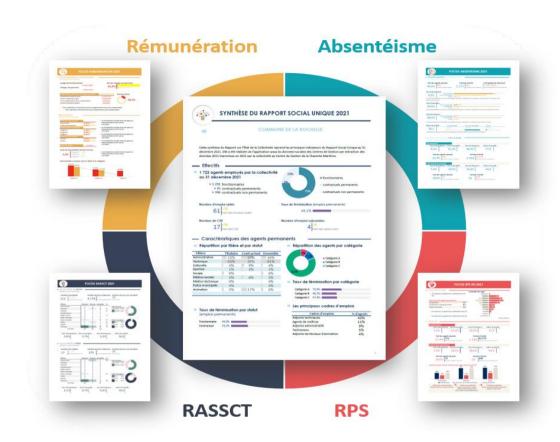
Les SYNTHESES du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



DEPARTEMENT DE COTE D'OR

2022



Date de publication : 04/12/2023 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

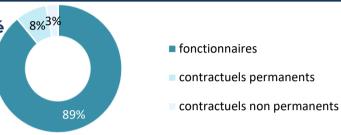


DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

Effectifs

- 2 253 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
 - > 2 008 fonctionnaires
 - > 177 contractuels permanents
 - > 68 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés



Taux de féminisation (emplois permanents)

61,1%

Nombre de CDI

17 10%
Part des CDI (Tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroisssement

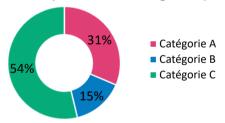
25 Part des saisonniers (Tous emploi

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	28%	36%	29%
Technique	52%	27%	50%
Culturelle	2%	2%	2%
Sociale	13%	27%	14%
Médico-sociale	4%	8%	5%
Médico-technique	1%	1%	1%

Répartition des agents par catégorie



→ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	78,3%
Catégorie B	61,2%
Catégorie C	51,0%

Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

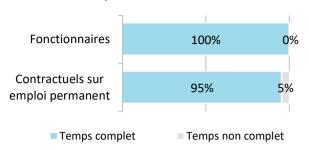
Fonctionnaire	59,5%
Contractuel	79,1%

Les principaux cadres d'emplois

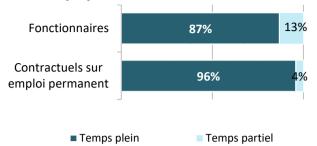
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	19%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints techniques	14%
Assistants socio-éducatifs (Décret n° 2017-901 du 9 mai 2017)	13%
Rédacteurs	7%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-sociale	1%	Médico-technique	100%
Technique	0%	Médico-sociale	33%
		Sociale	2%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



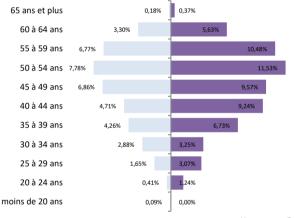
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,6
Contractuels sur emploi permanent	36,0
Emplois permanents	47,5

Pyramide des âges

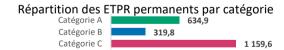


■ Hommes ■ Femmes

_ Équivalent temps plein rémunéré

⇒ 2167,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

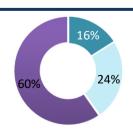
> Fonctionnaires	1 937,7
> Contractuels sur emploi permanent	176,5
> Contractuels sur emploi non permanent	52 9



Positions particulières

6,4% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Evolution des effectifs permanents

Variation des -0,8% effectifs



Taux de rotation

12,1%

31/12/2022

agents au 31/12/2021

*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

275 départs



257 arrivées



Principally motifs

IIIICIDAUX IIIOIII3				
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	31%			
Départ à la retraite	27%			
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	12%			
Démission	9%			
Mutation (changement de collectivité)	9%			

Principaux motifs

I THICIDADA THOMS				
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	30%			
Remplaçants	24%			
Voie de mutation	13%			
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	11%			
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	11%			

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

50,4%

- Part des agents avec avancement de grade 9,3%
- Part des agents avec promotion interne 2,1%

- Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité
- Une procédure de rupture conventionnelle a été initiée au sein de la collectivité



Sanctions disciplinaires

sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	5	2
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	1

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 50% Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision) 25% Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral 13%

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 21% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global

513 789 641 €

Charges de personnel*

107 920 769 €



Soit 21 % des dépenses de fonctionnement

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

 Rémunération annuelle brute
 Rémunération statutaire 56 239 762 €
 76%

 Primes 16 154 938 €
 22%

 SFT 614 436 €
 1%

 HSC 356 966 €
 0%

 NBI 673 171 €
 1%

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	Catégorie A Catég		orie B	Catég	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 304 €	38 397 €	34 671 €	28 097 €	27 978 €	24 891 €
Animation	-	-	-	S	-	-
Culturelle	55 990 €	-	33 180 €	S	27 218 €	S
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	51 278 €	40 611 €	20 562 €	S	-	S
Médico-technique	44 297 €	S	37 311 €	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	41 272 €	31 846 €	35 361 €	S	S	S
Sportive	-	-	S	-	-	-
Technique	60 346 €	43 332 €	37 968 €	29 238 €	29 099 €	26 685 €
Moyenne toute filière	48 325 €	36 557 €	35 670 €	28 689 €	28 797 €	26 221 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,82 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	21,79%
Contractuels sur emploi permanent	22,17%
Emplois permanents	21,82%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 13 630,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ⇒ 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)
- ⇒ 18 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

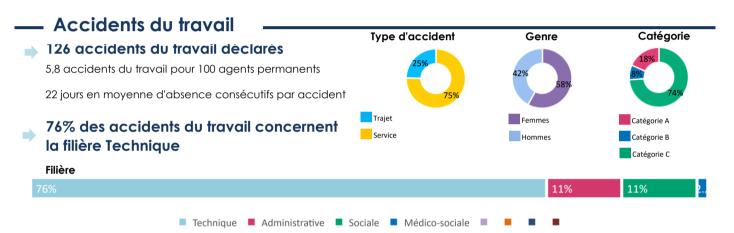
- En moyenne, 16,9 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 9 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,62%	2,47%	4,44%	0,78%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,90%	2,47%	6,54%	0,78%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,66%	2,98%	7,28%	0,78%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

⇒ 39,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année



Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

Part des BOETH sur emploi permanent

Genre
Femmes
Hommes
Gart
Contractuel
permanent
Catégorie
Catégorie A
Catégorie A
Catégorie B

Catégorie C

Prévention et risques professionnels

68 agents affectés à la prévention Dépenses en matières de prévention : 406 274 € Dépenses pour l'amélioration des Formations habilitations conditions de travail Existence d'un document unique (DUERP) Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux Existence d'une démarche de prévention des TMS Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

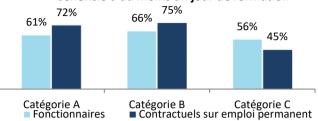
Formation

60% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 56,2%

Hommes 65,6%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

Formation d'intégration 16%

Répartition selon le type de formation

Formation

personnelle

0%

Formation de

perfectionnement

29%

> 2,4 jours par agent

Préparations aux concours

et examens

7%

Formation de

professionnalisation

49%

Répartition des jours de formation par organisme

Kopaninon accipant ac formanon par	<u> </u>
CNFPT cotisation obligatoire	61,6%
Autres organismes	22,8%
Collectivité	15,6%
CNFPT au-delà de la cotisation	0.0%

Le budget consacré à la formation est de 1 352 051 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	41,3%
Autres organismes	27,4%
Formation des apprentis	2,1%
Frais de déplacement	29,2%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

 Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	116€
Nombre de bénéficiaires	-	431

L'action sociale

association locale

1	Prestations servies directement par la collectivité	١
	Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	4
	Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	١
	Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une	

- Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	0%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	100%

La collectivité a engagé des négociations collectives.

Nombre de réunions des instances

CST	3
CAP	3
CCP	1

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2023 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : décembre 2023 Version 1

FOCUS ABSENTEISME 2022

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme

Part des agents absents

Nombre d'arrêts

Coût global de l'absence*

8 024 605 €

Nombre de jours d'absence 1,56% des dépenses de fonctionnement

d'absence total **X** le coût moyen journalier d'un agent permanent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

Compressible Autres

Le taux d'absentéisme est de 7 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 7 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

Le taux d'exposition est de 116 %, cela signifie que 116 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

35,3

70,5%

Le taux de fréquence est de 75 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 75 arrêts sur l'année.

Indice de gravité

Compressible 22,99

Non compressible 492,29

Autre

85,55

L'indicateur de gravité est de 35, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 35 jours.

 Données absentéisme selon le statut (Emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme Taux d'exposition

Taux de fréquence

Indice de gravité

7.7%

36.7

Part des agents absents

115,3% 2 316
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Taux de fréquence

Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'exposition Taux d'absentéisme 118,6%

63,8%

Indice de gravité

Part des agents absents

118,6% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

113

Nombre de jours d'absence

alan les tranches d'âge

Donnees absenteisme seion les trancnes a age (Emplois permanents)

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	
65 ans et plus	9,0%	108,3%	Le taux d'absentéisme
60 à 64 ans	8,0%	98,5%	le plus élevé concerne
55 à 59 ans	8,5%	94,4%	les 65 ans et plus avec
50 à 54 ans	5,3%	97,6%	9,04%
45 à 49 ans	6,4%	118,4%	
40 à 44 ans	8,0%	144,3%	Le taux d'exposition le
35 à 39 ans	8,5%	137,1%	plus élevé concerne les
30 à 34 ans	5,7%	140,3%	40 à 44 ans avec
25 à 29 ans	5,4%	128,2%	144,26%
20 à 24 ans			
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'abences (Emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	4,1%	67,2%	63,8%	22,3
Pour accidents du travail imputables au service	0,3%	2,7%	2,9%	39,9
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,5%	0,6%	20,9
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,3%	0,3%	0,5%	376,0
Pour congé de maladie longue durée	0,9%	0,1%	1,0%	3 681,5
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,7%	0,6%	1,4%	417,2
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,2%	0,5%	0,3%	106,5
Pour maternité et adoption (1)	0,3%	1,2%	1,3%	88,9
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,1%	1,9%	1,3%	14,3

> Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires	
Pour maladie ordinaire	1,1 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	0,9 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,8 jour d'arrêt par agent absent
Contractuels permanents	
Contractuels permanents Pour maladie ordinaire	1,1 jour d'arrêt par agent absent
·	1,1 jour d'arrêt par agent absent 1 jour d'arrêt par agent absent

 Zoom sur la maladie ordinaire (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéismeTaux d'exposition4,1%63,8%
- > Taux de fréquence 67.2%
- Gravité 22,3 jours par arrêt
- 1 394 agents absents pour maladie ordinaire
 1302 fonctionnaires
 92 contractuels permanents

Part des agents absents

63,8% 1 394
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 469 32 787

Nombre de jours d'a

> Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents

64,84% 51,98%

Selon le genre

Femmes Hommes **68,24% 56,82%**

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	7,2%
60 à 64 ans	4,3%
55 à 59 ans	3,7%
50 à 54 ans	4,3%
45 à 49 ans	4,5%
40 à 44 ans	4,7%
35 à 39 ans	3,7%
30 à 34 ans	3,4%
25 à 29 ans	3,4%
20 à 24 ans	2,9%
Moins de 20 ans	1,0%

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 65 ans et plus, soit 7,2%
- Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 3,3%
- Gravité 36,7 jours par arrêt
- 77 agents absents suite à des acccidents (service ou trajet)
 70 fonctionnaires
 7 Contractuels sur emploi permanent

Part des agents absents

3,5%

Nombre d'agents absent

Nombre d'arrêts

72

2 644

Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents

3,49% 3,95%

Selon le genre

Femmes Hommes **2,92% 4,47%**

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus 1,7% 60 à 64 ans 0,7% 55 à 59 ans 0,5% 50 à 54 ans 0,1% 0,3% 45 à 49 ans 40 à 44 ans 0,5% 35 à 39 ans 0,2% 30 à 34 ans 0,2% 25 à 29 ans 0,1% 20 à 24 ans 0,1% Moins de 20 ans 0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 65 ans et plus, soit 1,7%
- Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

> Taux d'absentéisme 1.8% Taux d'exposition 2,7% Taux de fréquence 1,3% Gravité 517,2 jours par arrêt 58 agents absents 58 fonctionnaires

Nombre d'arrêts

14 482Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents 3.24% 0.00%

Selon le genre

Femmes Hommes 3,45% 2,24%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	2,6%
55 à 59 ans	3,8%
50 à 54 ans	0,4%
45 à 49 ans	1,0%
40 à 44 ans	1,9%
35 à 39 ans	1,6%
30 à 34 ans	0,3%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 3,8%

Zoom sur les congés maternité et paternité(y compris accueil de

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 2,6% > Taux de fréquence 3,2%

Part des agents absents

Zoom sur les absences pour "autres raisons"(hors moif syndical ou de

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 42,5% Taux de fréquence 0,0%

Part des agents absents

42,5% 928
Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 2905

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

Taux d'absentéisme 0,8% Taux d'exposition 0,1%

Part des agents absents



> Taux de fréquence

Gravité

8.8

19 agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes Hommes 25,64% 31,03%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,7%
25 à 29 ans	0,7%
20 à 24 ans	1,3%
Moins de 20 ans	1.1%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 0.1% > Taux de fréquence 0,1% Indice de gravité 7,8

Part des agents absents

26,5% 18
Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 164

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 0,0% > Taux de fréquence 0,0% Indice de gravité 31,0

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 "groupes d'abences" identifiés

1/Absences compressibles

2/Absences médicales

3/ Absences globales

Maladie ordinaire et accidents du travail

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

^{*}Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)	
(Nombre d'agents au 31/12 x 365)	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
(Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
(Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

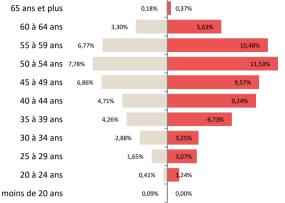
> En moyenne, les agents de la collectivité ont 48

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,6
Contractuels sur emploi permanent	36,0
Emplois permanents	47,5

- > En moyenne, les fonctionnaires ont 49 ans
- > En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 36 ans

Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisn	Taux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence		Indice de gravité	
7,7%	115,3%	76,2%	36,7	

Part des agents absents

115,3% 2 316
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

56 145Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	ux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence		Indice de gravité	
3,0%	118,6%	63,8%	17,1	

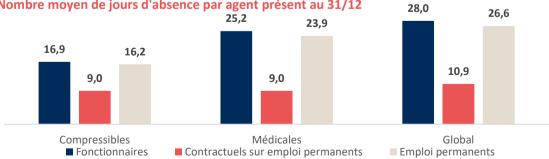
Part des agents absents

118,6% 210
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 927 Nombre de jours d'absence





1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

- Les heures supplémentaires et complémentaires Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné Technique 11,6 Administrative 1.6 1,2 Culturelle 1,4 Femmes 13,3 Hommes 6.6 Fonctionnaires

Télétravail

 La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

Administrative	397
Sociale	177
Technique	139

Mouvements de personnel

Contractuels permanents

Evolution des effectifs permanents



▶ Le taux de rotation s'élève à 12,1%

- Accidents de travail et maladies professionnelles

2,0

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 3,3 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	60,0
Accident de trajet	12,0
Maladies professionnelles	6,0
ATI** au cours de l'année	3,0

^{**} Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

dents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)			
% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours		

Adjoints techniques	47,3%	53
Adjoints techniques des établisseme	22,1%	11
Assistants socio-éducatifs (Décret n°	9,7%	21

- Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2022)
Existence d'un plan de prévention des RPS
Existence d'une démarche de prévention des TMS
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)
Existence d'un r egistre de santé et de sécurité au travail
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

90 280 €Dépenses liées à la formation

Prévention

315 994 € Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	1 550 €	15	103 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	88 730 €	879	101 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	315 994 €		

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

	Femmes	Hommes
Caégorie A	27	10
Catégorie B	15	3
Catégorie C	35	13

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année	0
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une	1
maladie professionnelle Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail àu à une maladie	1
professionnelle	

Nombre de signalements

	Emanant o	les usagers	Emanant du	ı personnel
Nombre de signalements	avec arrêt de	sans arrêt de	avec arrêt de	sans arrêt de
pour 1 000 agents permanents	travail	travail	travail	travail
Actes de violence physique	0	2,7	0	0,9
Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
Harcelement moral	0	0	0	0
Harcelement sexuel	0	0	0	0
Actes de discrimination	0	0	0	0
Agissements sexistes	0	0	0	0
Menaces et actes d'intimidation	0	0,5	0	0
Actes de violence physique	0	1,4	0	0,5
Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
Harcelement moral	0	0	0	0
Harcelement sexuel	0	0	0	0
Actes de discrimination	0	0,5	0	0
Agissements sexistes	0	0	0	0
Menaces et actes d'intimidation	0	0,9	0	0
	pour 1 000 agents permanents Actes de violence physique Actes de violence sexuelle Harcelement moral Actes de discrimination Agissements sexistes Menaces et actes d'intimidation Actes de violence physique Actes de violence sexuelle Harcelement moral Harcelement sexuel Actes de discrimination Agissements sexistes	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents Actes de violence physique Actes de violence sexuelle Actes de violence sexuelle Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de violence physique Actes de violence physique Actes de violence physique Actes de violence physique Actes de violence sexuelle Actes de violence sexuelle Actes de violence sexuelle Actes de discrimination	pour 1 000 agents permanents travail travail Actes de violence physique Actes de violence sexuelle Actes de violence sexuelle Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de violence physique Actes de violence physique Actes de violence physique Actes de violence sexuelle Actes de violence sexuelle Actes de discrimination Actes de	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanentsavec arrêt de travailsans arrêt de travailavec arrêt de travailActes de violence physique Actes de violence sexuelle02,70Actes de violence sexuelle Harcelement moral Actes de discrimination000Actes de discrimination Actes de violence physique Actes de violence physique000Actes de violence sexuelle Actes de violence sexuelle000Actes de discrimination Actes de discrimination000Actes de discrimination Actes de discrimination000Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de discrimination Actes de sexistes000

Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

Non précisé, autres

Droits syndicaux

6 612 5 876 88.9%

	Nombre de jours de gr	ève Heure de décharges d'activité	de services
Sur mot d'ordre national	0	Auxquelles ont droit les organisations syndicales	6 612
Sur mot d'ordre uniquement la	cal 0	Nombre d'heures effectivement utilisées	5 876

153

 Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2022

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

513 789 641 €

Charges de personnel

107 920 769 €

Part des charges de personnels

1,0% 20,3

Moyenne de la strate (2021)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes 74 039 273 €

Primes et indemnités versées 16 154 938 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires 356 966 €

Nouvelle Bonification Indiciaire 673 171 €

Part des primes



- > Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
 - > Votre collectivité a rémunéré 13 630 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations

(Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	35 285 €
Contractuels permanents	32 107 €
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	46 584 €
Catégorie B	35 066 €
Catégorie C	28 675 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	35 127 €
Femmes	34 949 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 35 285 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 28 675 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 34 949 €
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 35 019 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

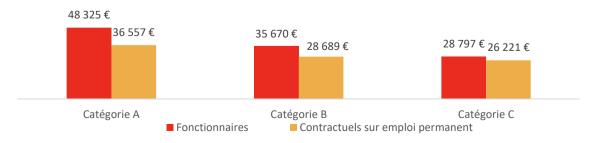
35 019 €

Catégorie A -27,8%
Catégorie B -7,6%
Catégorie C -6%

Moyenne globale

L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie

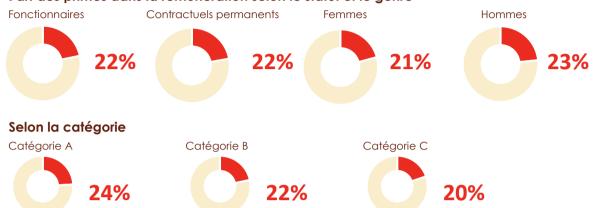


s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Catégorie A Catégorie B Catégorie C lières Femmes Hommes Femmes Hommes dministrative $46950 \stackrel{?}{\bullet} 57347 \stackrel{?}{\bullet} 34335 \stackrel{?}{\bullet} 33596 \stackrel{?}{\bullet} 27956 \stackrel{?}{\bullet} 26956 \stackrel{?}{\bullet} 34335 \stackrel{?}{\bullet} 33596 \stackrel{?}{\bullet} 27956 \stackrel{?}{\bullet} 26956 \stackrel{?}{\bullet} 32364 \stackrel{?}{\bullet} 32366 \stackrel{?}{\bullet} 32366 \stackrel{?}{\bullet} 32366 \stackrel{?}{\bullet} 3236 \stackrel{?}{\bullet} 26394 \stackrel{?}{\bullet} 28013 \stackrel{?}{\bullet} 26394 \stackrel{?}{\bullet} 28013 \stackrel{?}{\bullet} 26394 \stackrel{?}{\bullet} 283236 \stackrel{?}{\bullet} 323636 \stackrel{?}{\bullet} 323636 \stackrel{?}{\bullet} 383636 \stackrel{?}{\bullet} $
Idministrative $46\ 950\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $
nimation
alturelle 44 717 € s 32 769 € 32 988 € 26 294 € 28 013 € cendie secours -
cendie secours -
édico-sociale 50 429 € 42 630 € 20 824 € - s - édico-technique 40 400 € 50 308 € 36 866 € 38 207 €
édico-technique 40 400 € 50 308 € 36 866 € 38 207 €
olice municipale
ociale 39 821 € 41 745 € 33 179 € - 29 691 € -
portive s
echnique 52 817 € 60 094 € 36 184 € 37 277 € 27 799 € 29 715 €
oyenne toute filière 43 853 € 56 034 € 34 025 € 36 616 € 27 857 € 29 532 €
Catégorie A Catégorie B Catégorie C
Femmes Hommes Femmes Hommes
art des primes 22,1% 29,5% 21,0% 22,8% 19,0% 20,6%
es principales filières concernées par les heures supplémentaires et complém
Nb h. Nb h.
echnique 11,59 Femmes 1,4
dministrative 1,58 Hommes 13,3
2,30

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : décembre 2023

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1

FOCUS RASSCT 2022

Les accidents de **service** (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

64Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	5	5	5%	> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes 53,7%
Culturelle	0	0	0		Hommes 46,3%
Incendie secours	0	0	0		_
Médico-sociale	0	1	1	1%	
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	9	9	9%	Cat A 13,7%
Sportive	0	0	0		Cat B 2,1%
Technique	44	36	80	84%	Cat C 84,2%
Ensemble	44	51	95		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,3%	2,9%	2,7%	39,9

- Les accidents de trajet -(Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

13 9 Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	1	8	9	29%	> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes 71,0%
Culturelle	0	0	0		Hommes 29,0%
Incendie secours	0	0	0		
Médico-sociale	0	1	1	3%	
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	5	5	16%	Cat A 32,3%
Sportive	0	0	0		Cat B 25,8%
Technique	8	8	16	52%	Cat C 41,9%
Ensemble	9	22	31		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,0%	0,6%	0,5%	20,9

Nombre de maladies Nombre de jours d'absence Nombre de jours par maladie 144 **17** 2 440 en moyenne **Filières** Femmes Hommes Ensemble Administrative 6% > Selon le genre Animation 0 0 0 Femmes 58,8% 0 Culturelle 0 0 Hommes 41,2% Incendie secours 0 0 0 Médico-sociale 0 0 0 0 Médico-technique 0 0 0 0 0 Police municipale > Selon la catégorie Sociale 0 0 0 Cat A 0,0% Sportive 0 0 0 Cat B 0,0% Technique 9 16 94% Cat C 100,0% **Ensemble** 10 17 Taux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence Indice de gravité

- Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

Périodes de préparation au reclassement

3

33,3%

suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnellle 0 % des propositions acceptées demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année	Femmes	Hommes
Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	0	0
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées	0	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	1	1
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	1
Mises en disponibilité d'office	0	0
Retraite pour invalidité	0	0
Licenciement pour inaptitude physique	0	0

- Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

68



Assistants de prévention*	
Conseillers de prévention*	
ACFI*	

Médecins de prévention*
Infirmiers**
Autres personnels*

0	
0	
60	

*en nombre d'agents

5 3 0

**en ETPR

- Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	1 550 €	15	103€
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	88 730 €	879	101 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	315 994 €		
Evistance d'un document unique (DIIEPP) (Mis à iour on 2022	1	✓	
Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2022)	√	
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux		V	
Existence d'une démarche de prévention des TMS		V	
Existence d'une démarche de prévention des risques cancéroge	ènes (CMR)	X	
Existence d'un r egistre de santé et de sécurité au travail		V	
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque mal	adie	X	
Réunions statutaires ————————————————————————————————————			
mbre de réunions statutaires Nomb	re de réunions	du FSSSCT	
-	. 10		
-	Nb de jours	cumulės	

Nb de jours cumules d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels



nettoyage et rangement



personnes - Travail social



Travail administratif



Intervention, secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ordures ménagères



rangement de chantiers (voirie)



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



Réparation et fabrication (bâti, vehicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



Coordination, contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage



Affaires culturelles



Funéraires



Autres activités

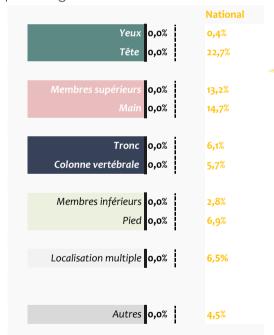


Traiet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux sièges de lésions des accidents de travail





Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



manipulés



Chutes de plainpied



Objets, masses, en mouvement accidentel



Chutes avec dénivellation











Agression -Violence



Accessoire de levage, amarrage



Appareils de manutention et engins de levage



explosives, inflammables..



Machines



Electricité



Outils souillés (sang, urine)



Autres

Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



Atteinte ostéoarticulaire et/ou musculaire



Contusion. hématome



Plaie



Fracture



Présence de corps étrangers



Intoxication par ingestion, par inhalation



Piqûre



Lésions internes



Brûlure physique, chimique



Atteintes sensorielles



Commotion, perte Lésions de nature de connaissance



multiple



Morsure



Réaction allergique ou inflammatoire



Lésions nerveuses



Electrisation, électrocution



Gelure



Lésions potentiellement infectieuses



Amputation



Asphyxie



Autre

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux maladies professionnelles



rangement



personnes - Travail social



administratif



Intervention, secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ménagères





Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



Réparation et fabrication (bâti, vehicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage



Affaires culturelles



Funéraires

Autres activités

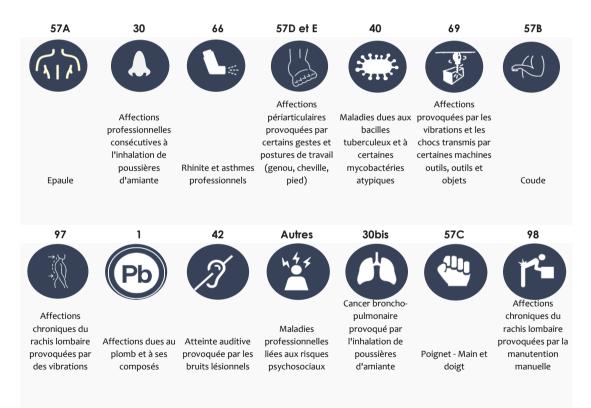


Trajet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service

Existence d'un diagnostic RPS

Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité

Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive

Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné

Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année

Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	x
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	x
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	x
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	x

- Réalisation -

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1